



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX



Communiqué de presse

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 27 juin 2016 une note d'information définitive simplifiée relative à l'augmentation du capital de la société « NEXANS » réservée aux salariés du groupe.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 400 000 actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales : NEXANS Maroc, SIRMEL et Tourets et Emballages du Maroc.

La période de souscription/rétractation s'étalera du 28 juin au 1^{er} juillet 2016 inclus. Le prix de souscription s'établit à 34.67 euros soit 374.43 DH.

La note d'information définitive simplifiée est complétée par :

- Le document clé d'informations pour l'investisseur du FCPE « NEXANS PLUS 2016 » et du compartiment « NEXANS PLUS 2016 A » inscrits respectivement auprès de l'AMF sous les codes n° FCE 20160012 et n° FCE 20160013 ;
- Le règlement du FCPE approuvé par l'AMF le 19 février 2016 ;
- Le document de référence 2015 de NEXANS déposé auprès de l'AMF le 7 avril 2016 sous le numéro D16-0294 ;
- Le règlement du Plan d'Épargne d'Entreprise de Groupe International.

L'intégralité de la note d'information définitive simplifiée visée par l'AMMC ainsi que les documents précités sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux de BMCI ainsi que des filiales marocaines précitées.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CONTACT AMMC :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma

CP/EM/019/2016